



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

CONCERNANT LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRI) DE SOLLIES-PONT

La concertation est organisée par la préfecture du Var, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Objet :

La concertation publique a pour objectif d'informer la population du contenu du PPRI et de lui permettre d'exprimer son avis.

Durée :

La concertation publique débute le 19 décembre 2022 et s'achève le 28 février 2023.

Modalités :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2014 prescrivant l'élaboration d'un PPRI sur la commune de SOLLIES-PONT le projet de PPRI fait l'objet des modalités de concertation suivantes :

- Une exposition du dossier en mairie Centre technique municipal, allée de la Greffière, 83210 SOLLIES-PONT
- Un registre papier d'observation sur lequel le public pourra s'exprimer durant toute la durée de la concertation. Il sera mis à disposition en mairie Centre technique municipal, allée de la Greffière, aux jours et heures d'ouverture au public
- Une réunion publique le 14 février 2023 en salle des fêtes de SOLLIES-PONT
- Une information et mise à disposition du dossier sur le site internet des services de l'État dans le Var : www.var.gouv.fr
- Un registre dématérialisé à l'adresse mail : ddtm-ppri-sollies-pont@var.gouv.fr